

LA CHECKLIST 2025 EN 6 ÉTAPES

À partir du **1er septembre 2026**, toutes les entreprises devront recevoir des factures électroniques, et certaines devront aussi les émettre.

La réforme repose sur deux obligations distinctes :

- **Facturation électronique** : émettre et recevoir des factures au format numérique (Factur-X, UBL, CII).
- **E-reporting** : transmettre certaines données fiscales à l'administration.

1. La réforme vous concerne-t-elle ?

Vérifiez si votre entreprise est concernée !

LES QUESTIONS À SE POSER :

- Êtes-vous assujetti à la TVA ? ➔ Si oui, votre entreprise est concernée.
- Transactions BtoB en France ➔ Obligation de facturation électronique.
- Transactions BtoC ou internationales ➔ Obligation de e-reporting.

ACTION RECOMMANDÉE :

Vérifiez le calendrier de déploiement. Sensibilisez vos équipes aux nouvelles obligations.

2. Quel est votre parc client et votre mode de facturation ?

Listez vos typologies de clients permet d'anticiper vos obligation !

ACTION RECOMMANDÉE :

Adapter votre mode de facturation en fonction du profil de vos clients.

LES QUESTIONS À SE POSER :

- Vos clients sont-ils exclusivement des entreprises (BtoB) ou incluent-ils des particuliers (BtoC) ?
- Avez-vous des clients hors de France, impliquant une obligation de e-reporting ?
- Vos contrats prévoient-ils déjà une transition vers la facturation électronique ?

3. Comment fonctionne vos processus de facturation ?

Cartographiez-les !

LES QUESTIONS À SE POSER :

- Quels sont vos flux actuels de facturation (BtoB, BtoC, export) ?
- Quel est votre mode d'émission des factures aujourd'hui (Excel, logiciel, ERP) ?
- Votre logiciel actuel est-il compatible avec le format Factur-X ?
- Votre outil peut-il se connecter à une PDP ou un OD ?

ACTION RECOMMANDÉE :

Faites un état des lieux de vos outils et identifiez les évolutions nécessaires.

4. Avez-vous contacté votre expert-comptable, revendeur ou éditeur de logiciels ?

L'accompagnement par des experts est clé pour une transition fluide.

ACTION RECOMMANDÉE :

Adapter votre mode de facturation en fonction du profil de vos clients.

LES QUESTIONS À SE POSER :

- Votre expert-comptable est-il informé de vos obligations et de vos outils actuels ?
- Votre éditeur de logiciel propose-t-il une mise à jour conforme à la réforme ?
- Votre revendeur ERP peut-il vous guider sur la connexion avec une PDP ?

5. Votre base de données clients et fournisseurs est-elle à jour ?

Une base de données fiable permet d'éviter des rejets de factures !

À VÉRIFIER ET À METTRE À JOUR :

- Numéro SIREN/SIRET des clients et fournisseurs
- Adresse de facturation correcte
- Numéro de TVA intra-communautaire

Ajoutez les nouvelles mentions obligatoires sur vos factures :

- Numéro SIREN de l'acheteur
- Adresse de livraison des biens/services
- Nature de la prestation (biens, services, les deux)

Option pour le paiement de la TVA sur les débits, si concerné.

ACTION RECOMMANDÉE :

Mettez en conformité vos documents et outils.



ANNONCE DU 15 OCTOBRE 2024

Le Portail Public de Facturation (PPF) ne gèrera pas l'échange des factures. Son rôle se limitera désormais à la gestion de l'annuaire des assujettis et à celui de concentrateur de données fiscales.

6. Avez-vous choisi votre mode de facturation ?

Vous devrez obligatoirement passer par une plateforme pour gérer vos factures.

ACTION RECOMMANDÉE :

Demandez conseil à votre référent et intégrez la solution choisie à vos outils internes.

CHOISISSEZ UNE SOLUTION PARMIS :

- Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP), immatriculée par l'administration.
- Opérateur de Dématérialisation (OD), non certifié mais adossé à une PDP.

CRITÈRES DE CHOIX :

- Volume de factures échangées : les grandes entreprises privilégieront une PDP.
- Sécurité des données : seules les PDP sont immatriculées.
- Interopérabilité : votre plateforme doit être compatible avec votre logiciel de facturation.

Audit en ligne

Audit en ligne :

Où en êtes-vous sur la facturation électronique ?

En répondant à quelques questions, vous identifierez rapidement vos besoins prioritaires

Anticipez dès maintenant pour être prêt en 2026 !

Faites notre audit gratuit



www.sinergis.fr